RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME SUR LES PROJETS « ENERGIE »

Réunion Visio AICVF Poitou-Charentes Limousin

Frankie ANGEBAULT – Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine

28/04/2020

1. UN ACCOMPAGNEMENT A TOUTES LES ETAPES

L'ADEME accompagne les projets « énergie » à toutes les étapes :

Phase de prise de décision	Réalisation des travaux	Exploitation de l'installation
- Accompagnement par des relais - Financement d'études d'aide à la décision réalisées par un BE	- Financement des investissements	- Mise à disposition d'outils et de documents techniques pour l' exploitation/ maintenance

PHASE DE PRISE DE DECISION
Accompagnement par des relais ADEME

L'ADEME a un certain nombre de relais qui peuvent inciter les porteurs de projets, voire les accompagner sur le début de leurs réflexions :

- Chargé de missions **TEPOS** (Territoires à Energie Positive) : toutes cibles (collectivités, entreprises)
- Conseillers en Energie Partagé (**CEP**) : cibles collectivités, sur leurs patrimoines
- Chargés de missions **CCI** : cibles entreprises
- **Relais EnR** et **Contrat de développement territorial EnR** : toutes cibles (collectivité, entreprises) pour développer la chaleur renouvelable

PHASE DE PRISE DE DECISION
Etude d'aide à la décision par un BE

L'ADEME peut financer des études d'aide à la décision :

- **cahier des charges ADEME** http://www.diagademe.fr
- Le BE doit être qualifié **RGE** dans le domaine correspondant à l'étude
- Le BE doit être **indépendant** de fournisseur de matériel ou d'énergies

Le financement de l'étude est de l'ordre de 50% du coût HT

PHASE DE PRISE DE DECISION
Etude d'aide à la décision par un BE

Pour les études d'aides à la décisions :

- L'ADEME peut accompagner des **audits énergétiques en entreprises** (sauf pour les grandes entreprises soumises à audit énergétique réglementaire)

- L'ADEME ne peut pas financer **les audits énergétiques en collectif-tertiaire** :

  le budget alloué à ce sujet ne nous permet plus de financer ce type d'étude,

  (il existe un AAP qui permet tout de même d'accompagner des **missions de commissionnement ou de CPE**)

- L'ADEME peut financer les **études de faisabilité Chaleur Renouvelable** sur toutes les cibles

PHASE INVESTISSEMENTS
Maîtrise des consommations énergétiques

Pour la maîtrise des consommations d'énergie, L'ADEME n'a pas de dispositif dédié.

Ce type de travaux est en revanche souvent finançable :

- Par le certificats d'économie d'énergie
- Par des dispositifs de la région Nouvelle Aquitaine :
    - Économies d'énergie
    - Bâtiments du futur
    - Logement

PHASE INVESTISSEMENTS
Développement de EnR

Sur les EnR, l'ADEME peut financer dans le cadre du **Fonds Chaleur**,

les projets de production **d'énergies renouvelables thermiques et de récupération**.

Les projets de production d'électricité renouvelable sont quant à eux financés par des mécanismes de tarif de rachat d'électricité.

Les EnR&R (EnR thermique et de récupération ou chaleur renouvelable) correspondent à la mise en place de :

- Biomasse énergie
- Solaire thermique
- Géothermie
- Récupération de chaleur fatale
- Réseau de chaleur
- Méthanisation (avec valorisation de biométhane en réseau de gaz naturel) (pas abordé ci après)

PHASE INVESTISSEMENTS
Développement de EnR

Tous les dispositifs sont décrits en détail sous

https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref

- Critères techniques
- Mode de calcul de l'aide

L'idée générale du fonds chaleur est d'apporter une aide rapportée au kWh EnR produit (et non pas proportionnelle aux coûts d'investissement)

L'aide est versée en 2 fois :

- 80% de l'aide versée à la réception des travaux
- solde de 20% sur les résultats de production de la première année de fonctionnement

PHASE INVESTISSEMENTS
Biomasse énergie

Aide forfaitaire pour les chaufferies comprises entre 1200 et 12000 MWh sortie chaudière

Gamme (MWh)		aide collectif/tertiaire en € / MWhENR sortie sur 20ans	aide industrie en € / MWhENR sortie sur 20ans
0	600	13	9
601	3 000	7	4
3 001	6 000	5,9	2,5
6 001	12 000	2,4	1,2

Analyse économique pour les projets supérieurs à 12000 MWh sortie chaudière.

Les projets en secteur entreprise ayant une production supérieure à 12000 MWh sortie chaudière relève du BCIAT.

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Solaire thermique

Forfait pour les projets entre 25 et 500 m² de capteurs :

Zones Géographiques (voir carte p1 et 2)	Production annuelle solaire utile ESU (MWh/an)	Aide Forfaitaire en €/MWh solaire utile (calculée sur 20 ans)	Productivité minimum solaire utile [kWh utile/m².an]
Nord	Jusqu'à 40	55	> 350
	40 – 120	45	
	120 -200	35	
Sud	Jusqu'à 40	45	> 400
	40 – 120	40	
	120 -200*	30	
Med	Jusqu'à 40	35	> 450
	40 – 120	30	
	120 -200*	20	

Analyse économique pour les projets supérieurs à 500m² ou en location/vente de chaleur.

Les opérations de surface solaire > 500 m² en Industrie et > 1500 m² en réseaux de chaleur devront candidater à l'Appel à Projets Grandes Installations Solaires Thermiques

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Solaire thermique – réhabilitation installations défaillantes

Pour des projets de plus de 25m², de moins de 20 ans, purgées de tous recours:

- Le **taux d'aide maximum** appliqué sur l'ensemble des coûts de la prestation de réhabilitation (audit, chantier et instrumentation) sera **de 50 %** avec un **plafond d'aide maximum de 10 000 €**.
- Les dépenses éligibles des travaux ne sont pas plafonnées, si les plafonds ne sont pas atteints sur les autres postes l'aide sera plus importante sur cette partie dans la limite du taux d'aide et du plafond d'aide maximal.

	Mission d'audit et MOeuvre chantier	Travaux de réhabilitation	Instrumentation (hors pose)
Dépenses éligibles maximales (€ HTR*)	4 000	-	4 000
Taux d'aide maximum (%)	50		
Aide maximale (€ HTR*)	2 000	-	2 000
Plafond maximum de l'aide (€ HTR*)	10 000		

* Les dépenses prévisionnelles sont à présenter et seront à justifier sur la base du montant Hors Taxe Récupérable par le Trésor Public (HTR). Ce montant correspond au montant hors taxe de l'opération auquel s'ajoute le montant de la TVA non récupérée par le bénéficiaire.

PHASE INVESTISSEMENTS
Géothermie de surface

Thématique	Seuil prod mini	Seuil prod forfait/Analyse Eco	Forfait (x20 ans)	Remarque
PAC sur nappe	50 MWh EnR	1000 MWh EnR	20 €/MWh	Plafond mini en AE : 400 k€
PAC sur sondes (+ géostructures énergétiques)	25 MWh EnR	1000 MWh EnR	40 €/MWh	Plafond mini en AE : 800 k€
PAC sur eau de mer	100 MWh EnR	1000 MWh EnR	20 €/MWh	Plafond mini en AE : 400 k€
PAC sur eaux usées	100 MWh EnR	1000 MWh EnR	20 €/MWh	Plafond mini en AE : 400 k€
Géocooling	25 MWh EnR	1000 MWh EnR	5 €/MWh	
Thermofrigopompes (avec vente de chaud et de froid)				Analyse éco (TRI)
Thermofrigopompes avec froid majoritaire (sans vente)			10 €/MWh (nappe, EdM) 12 €/MWh (EU) 15 €/MWh (SGV)	30% maxi des dépenses éligibles

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Géothermie sur aquifère profond (aquifère sup à 200m)

Détermination de l'aide Ademe par analyse économique

plafonnement de l'aide par technologie :

- *Géothermie profonde sans PAC : 7 €/MWhEnR(sur 20 ans)*
- *Géothermie profonde avec PAC : 14 €/MWhEnR(sur 20 ans*)

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Géothermie – boucle d'eau tempérée

Détermination de l'aide Ademe par analyse économique

Quelques critères techniques… :

- *Production minimale de 200 MWhEnr-R/an*
- *+ de 65% d'Enr-R*
- *Longueur minimale de 200 m linéaire*
- *COP global mini des installation > = 3*

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Récupération de chaleur fatale

L'aide pour une installation de récupération de chaleur fatale (AF) est définie sur la base des **coûts éligibles** du projet (liste non-exhaustive au paragraphe 3.3). Deux critères encadrent l'aide apportée :

- le **taux d'aide maximum,**
- le **temps de retour brut sur investissement** calculé après aide.

Tableau 1 : Périmètre d'éligibilité et taux d'aide maximum

			Taux d'aide maximum[8] *pour les opérations de diffusion*
Système de captage de chaleur			30 % pour une grande entreprise 40 % pour une entreprise moyenne 50 % pour une petite entreprise
Système de stockage, de remontée du niveau thermique et de production de froid			
Système de valorisation de chaleur			
Transport et distribution de chaleur	Interne au site	*Tuyauterie/Canalisation/ Distribution (hors réseau technique*)*	
		*Réseau technique**	Définis dans le document « Fonds chaleur – Secteur Réseaux de chaleur » www.ademe.fr/fondschaleur
	Externe	*Réseau de chaleur**	

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Réseaux de chaleur et de froid

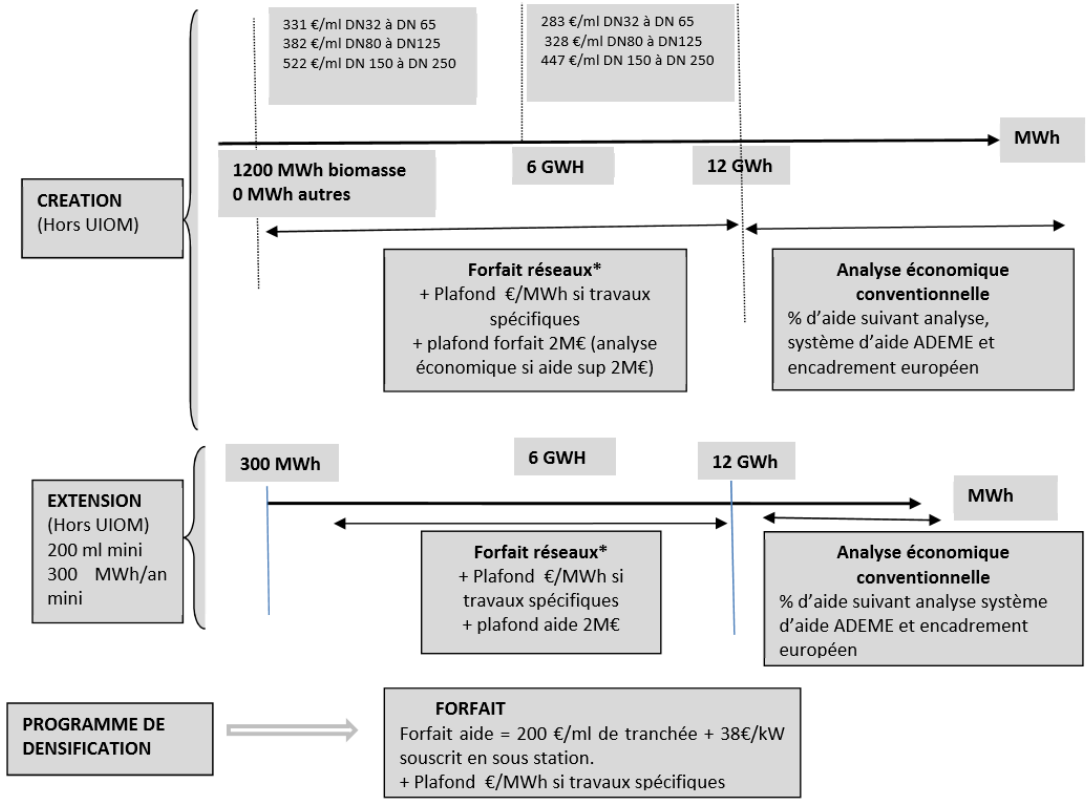

(Voir le règlement pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

PHASE INVESTISSEMENTS
Contrats de développement des EnR thermiques

Contrats qui permettent de cumuler plusieurs projets (qui individuellement ne seraient pas forcément éligibles au fonds chaleur) mais qui cumulés respectent les critères,

2 types de contrats :

- *Contrat de patrimoine : avec un seul maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué*

- *Contrat de territoire : porté par une collectivité pour faire émerger des projets portés par différents acteurs (collectivité, entreprises, …) sur son territoire.*

(Voir le règlement (bientôt disponible) pour prendre connaissance de tous les critères technico-économiques d'éligibilité)

2. DES OUTILS DISPONIBLES POUR TOUTES LES FILIERES

BOIS ENERGIE

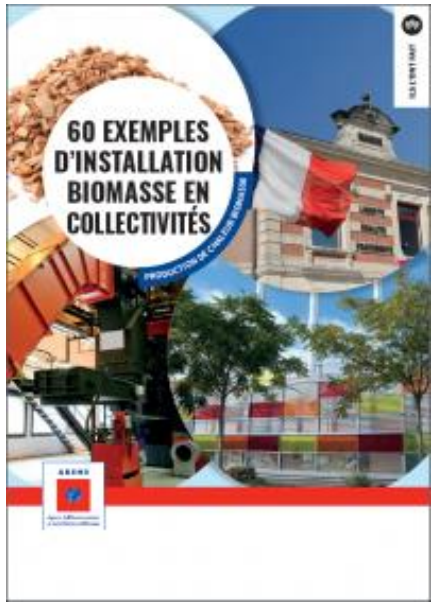

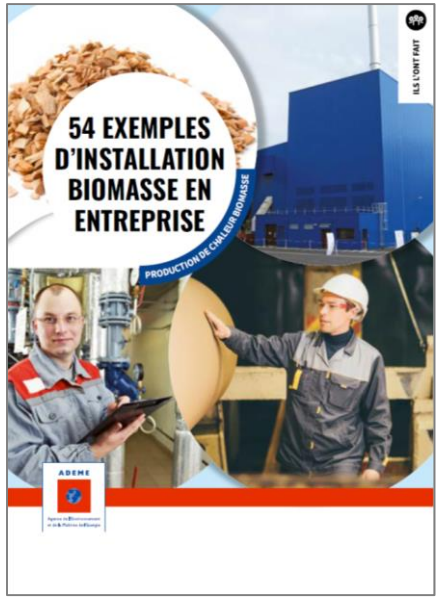

SOLAIRE THERMIQUE

GEOTHERMIE

https://www.geothermies.fr/
GEOTHERMIES
Les géothermies
Actualités
Espace régional
Outils
brgm
Découvrez les différentes Géothermies
Vous ne connaissez pas la géothermie et voulez savoir à quoi elle sert, comment elle fonctionne et quels sont ses atouts ?
Consultez vite notre page dédiée !
LIRE LA SUITE
Les géothermies
Vous ne savez pas ce qu'est la géothermie ? Vous voulez en savoir plus sur les géothermies ? Ou, porteur de projet, vous voulez vous chauffer
Espace régional
Vous recherchez des informations locales sur les ressources géothermiques, les acteurs, les dispositifs de soutien ou bien encore sur les
Outils pour le professionnel
Professionnels de la géothermie, retrouvez ici les guides, logiciels, cartes et formations pour bénéficier des avancées de la filière.

CHAUFFER ET RAFRAÎCHIR AVEC UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE

RECUPERATION DE CHALEUR FATALE

RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

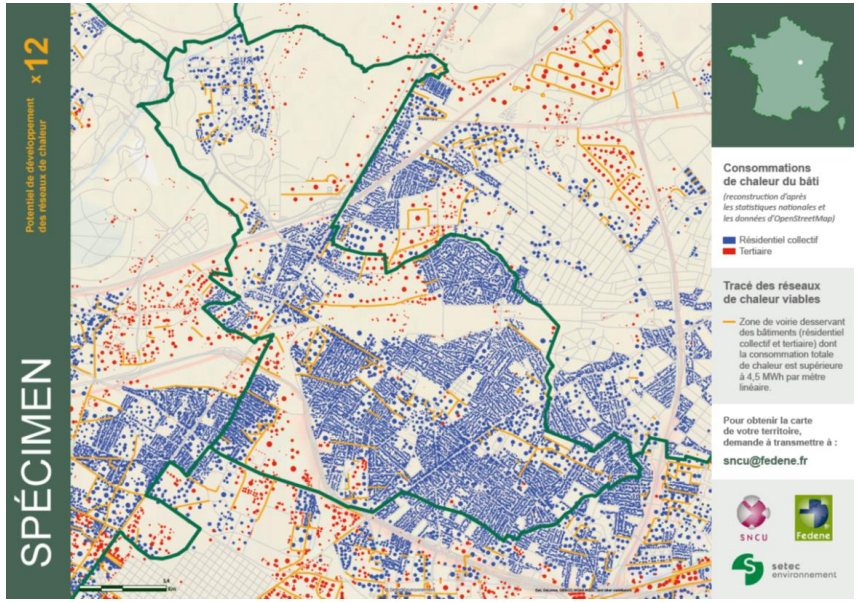

3. ORGANISATION DE L’ADEME EN NOUVELLE-AQUITAINE

ORGANISATION DU POLE TRANSITION ENERGETIQUE

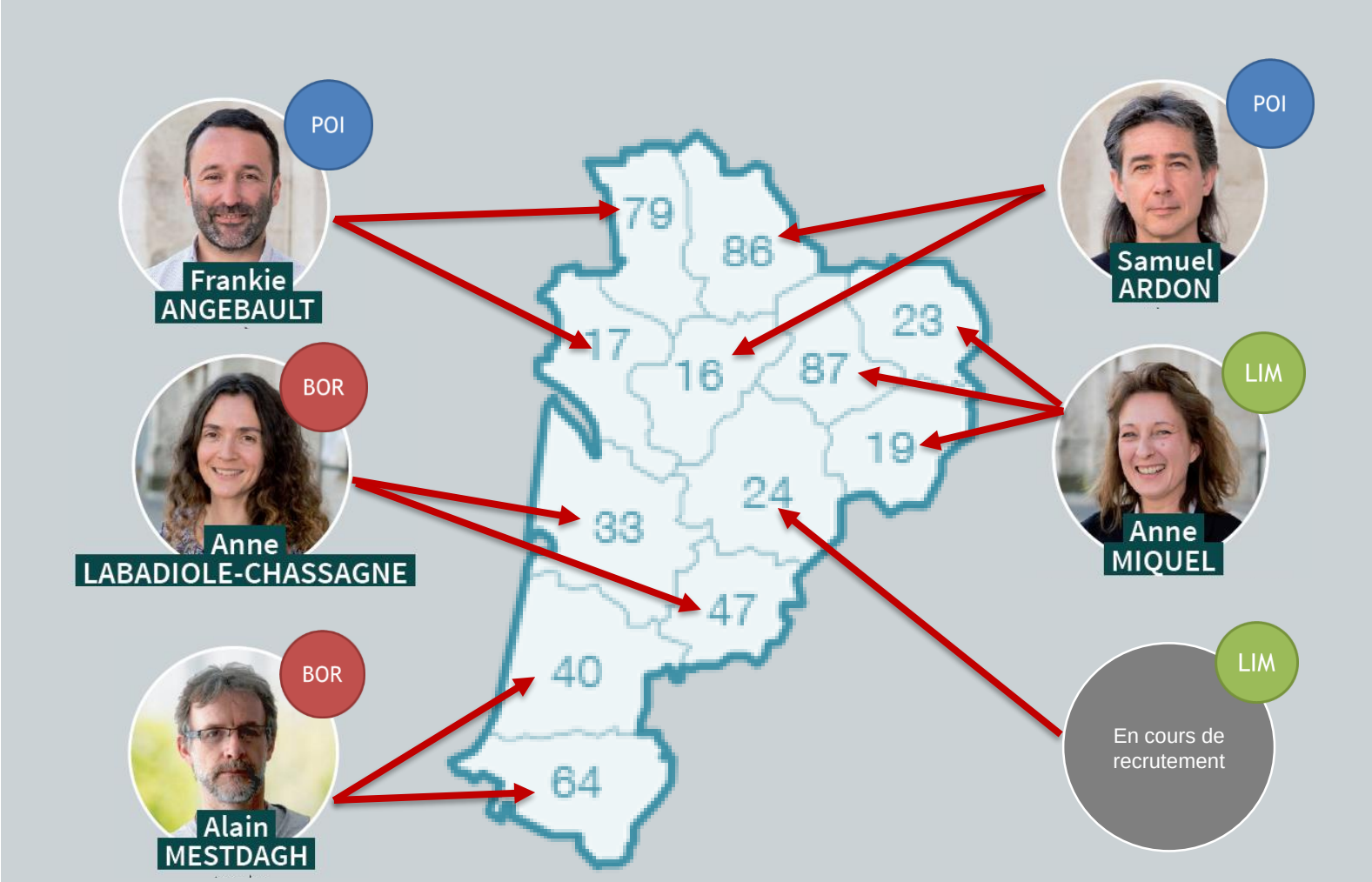

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

ADEME Nouvelle Aquitaine
Frankie ANGEBAULT